

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

92

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU GRAND ANNECY

SEANCE du 10 FÉVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux
Le dix du mois de février à dix-huit heures

Le CONSEIL de COMMUNAUTÉ du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le quatre février deux mille vingt deux, s'est réuni salle le Météore - 27 route de Frangy - ANNECY (Meythet) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

16 FÉVR.
2022

Déposée en
Préfecture le

15 FÉVR.
2022

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Frédérique BANGUÉ, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Christel CASSET, Lola CECCHINEL, Martine COUTAZ, Sandrine DALL'AGLIO, Roland DAVIET, Noëlle DELORME, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Gilles FRANÇOIS, Pierre GEAY, Fabien GERY, Jean-François GIMBERT, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Aurélie GUEDRON, Charlotte JULIEN, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Aurélien MODURIER, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Christophe PONCET, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Didier SARDA, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN, Gilles REY (suppléant de Marie-Luce PERDRIX)

Avaient donné procuration

Etienne ANDRÉYS à Alexandre MULATIER-GACHET, Christian ANSELME à Laure ODORICO, Nicole BLOC à Elisabeth LASSALLE, Corinne BOULAND à Isabelle DIJEAU, Vanessa BRUNO à Olivier TRIMBUR, Odile CERIATI-MAURIS à Magali MUGNIER, Henri CHAUMONTET à Isabelle BASTID, Joëlle DERIPPE-PERRADIN à Christiane LAYDEVANT, Ségolène GUICHARD à Roland DAVIET, Frédérique KHAMMAR à Christian MARTINOD, Thomas MESZAROS à Marc ROLLIN, Tony PESSEY à Jean-Luc RIGAUT, Christian PETIT à Pierre GEAY, Yannis SAUTY à Nora SEGAUD-LABIDI, Guillaume TATU à Bénédicte SERRATE

Etaient excusés

Antoine de MENTHON, Philippe MONMONT, Christian ROPHILLE

Aurélien MODURIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20220210-8296-DE-1-1
en date du 15/02/22 ; REFERENCE ACTE : DEL-2022-18

OBJET

CONVENTION DE COOPÉRATION INTERMODALE AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

François ASTORG, rapporteur

Lors de sa création, le Grand Anancy s'est substitué à la Région dans l'ensemble de ses droits et obligations pour l'exécution des services de mobilité intégralement effectués sur son territoire.

Les modalités du transfert de compétence, ainsi que les conditions de financement des services transférés, ont été définies dans une convention de coopération intermodale et de transfert de compétence, modifiée par trois avenants, portant sur la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 août 2021.

La convention objet du présent rapport porte sur la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2029.

Elle confirme, d'une part, les modalités et conditions précitées, notamment en matière de coopération, en vue du fonctionnement optimisé et cohérent des différents réseaux de transports collectifs placés sous l'autorité du Grand Anancy et de la Région.

Elle confirme, d'autre part, le transfert des services suivants au Grand Anancy, portant le montant global annuel du transfert de la Région à 6 270 246,82 € :

- Ligne régulière 52 (renommée 50) et ses adaptations scolaires, au 1^{er} septembre 2021 ;
- Ligne régulière 61 (renommée 60) et ses adaptations scolaires, au 1^{er} septembre 2021 ;
- Adaptations scolaires de la ligne T73, au 14 décembre 2021.

LE CONSEIL DECIDE :

- d'approuver la convention de coopération intermodale ;
- d'autoriser la Présidente à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 92

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

Sébastien LENOIR.